

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-205 du 27 Août 1990

portant nomination de Messieurs Emile
Désiré OLOGOUDOU et Jean-Jacques
AKOHOUENDO en qualité de Conseillers
Techniques aux Communications du
Premier Ministre.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N°90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 AOÛT 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N° 90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le Décret N° 90-66 du 2 Mai 1990 fixant la composition des Cabinets du Président de la République, du Premier Ministre et des Ministres
- VU le Décret N° 90-12/PM du 19 AOÛT 1990 chargeant Monsieur Jean Florentin FELIHO, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale de l'intérim du Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale pour compter du 19 AOÛT 1990 ;
- SUR Proposition du Premier Ministre ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 8 AOÛT 1990 ;

D E C R E T :

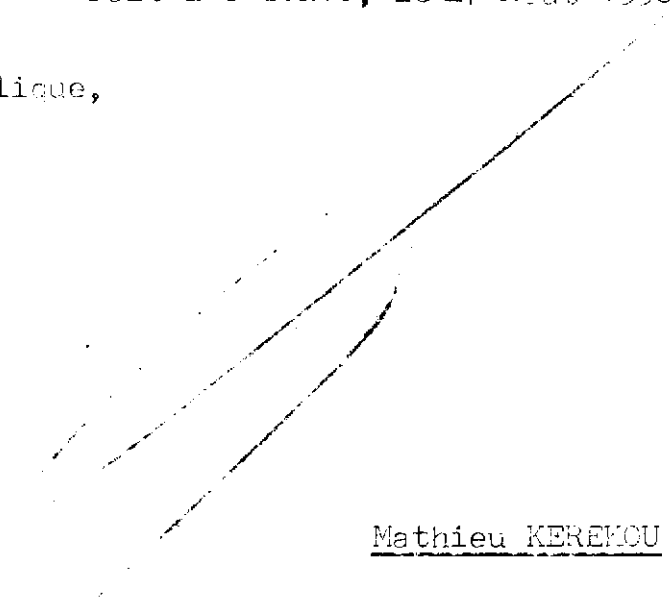
Article 1er.- Messieurs Emile-Désiré OLOGOUDOU et Jean-Jacques AKOHOUENDO sont nommés Conseillers Techniques aux Communications du Premier Ministre.

.../....

Article 2.- Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 27 Août 1990

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat,



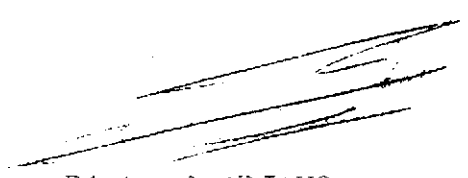
Mathieu KEREKOU

Pour le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement absent, le Ministre
de l'Intérieur, de la Sécurité
Publique et de l'Administration
Territoriale chargé de l'intérim,



Jean Florentin V. FELIBO

Pour le Ministre des Finances
absent, le Ministre du Commer-
ce, de l'Artisanat et du
Tourisme, chargé de l'intérim,



Richard ADJAHO

Ampliations : PR 6 FM 4 SGG 4 HCR 4 CPC 1 PPC 1 MF 4 AUTRES MINISTRES
14 DB-DSDV-DI-DCOF-DTCP 10 DLC-DPE-INSAE-BCP 4 DEPARTEMENTS 6 IGE 2
DCCT-GCONB 2 U'B-PASJEP-ENI-INJA 5 BN-DAN 2 INTERESSES 2 JORB 1.-